

Insalubrité morbide : Le point de vue des intervenants sociaux

par

Steeve Bilodeau
Éducateur spécialisé
CLSC Basse-Ville

Christian Dufresne
Éducateur spécialisé
CLSC Haute-Ville

18 septembre 2009

Présentation

- Réalité / perception des intervenants de CSSS
- Processus d'intervention, réalité terrain et ce, jusqu'où ?
- Dans le meilleur des mondes!

1. Réalité / perception

- Circonstances entourant l'assignation du dossier
- De quoi parle-t-on ?
- Mandat du CSSS :
 - ce que cela exige ?
 - ce que cela peut donner / provoquer ?

2. Processus d'intervention

Étape 1 :

- Effectuer une bonne évaluation psychosociale
- Établir un lien de confiance
- Comprendre la réalité
- Éviter de confronter

2. Processus d'intervention

Étape 2 :

- Amener doucement à la prise de conscience
- Proposer de l'aide pour le triage
- Élaborer entente écrite avec client
 - Chaque objet alimente la dynamique anxieuse
 - Enlever les accumulations = perte de repères

2. Processus d'intervention

Étape 3 :

- Dossier piétine ?
 - Soumettre la situation à l'inspecteur et au service des incendies
- L'inspecteur fait :
 - une première visite pour constater les faits
 - une deuxième visite avec l'intervenant CLSC

2. Processus d'intervention

Étape 4 :

- Proposer les alternatives possibles
- Que peut faire la personne (seule, avec aide) ?
- Hébergement ?
- Entretien sanitaire ?
- Capacité de payer (client, propriétaire, famille, ville, fondations, etc.)
 - *Augmentation dynamique anxieuse*
 - *Problèmes d'éthique moral et social*

2. Processus d'intervention

Étape 5 :

- Maintien des acquis (accompagnement +++)
- Rappel des conséquences
- Petits rappels à chaque rendez-vous pour contrer tendance à recommencer
- Suivi à long terme nécessaire à cause de la chronicité de la problématique
- Maintien de la concertation (ville, médecin, famille, CSSS, services sanitaires, etc.)

3. Le meilleur des mondes !

- Meilleure répartition des dossiers et travail multidisciplinaire
- Privilégier approche globale
(psychosociale, médicale, financière)
- Maintenir collaborations
(avec Ville, propriétaire, CSSS)
- Libérer auxiliaires familiales en CSSS

3. Le meilleur des mondes !

- Développer places en hébergement
- Créer un fonds financier dédié
- Sensibilisation / Information / Entente financière auprès des entreprises d'entretien ménager